

Association de communes pour la gestion
des eaux des bassins versants
de la Sonnaz et de la Crausaz

Gemeindeverband für das Einzugsgebiet
der Sonnaz und der Crausaz



Rapport de gestion Comptes 2025

Station d'épuration des eaux - STEP
Route de la Station d'épuration 8
1783 Pensier
Tél. 026 684 34 13
e-mail : exploitation@steppensier.ch
www.steppensier.ch
www.aesc2040.ch

Table des matières

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
II. COMPTES DE RÉSULTATS	4
III. BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2025	10
IV. TABLEAU DU FLUX DE TRÉSORERIE	12
V. COMPTES DES INVESTISSEMENTS	13
VI. ANNEXES AUX COMPTES	14
VII. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	17
VIII. RAPPORT D'EXPLOITATION	20

I. Rapport d'activité et informations générales

10 communes sont membres de l'AESC en 2025.

Cette année 2025 a été marquée par divers évènements :

1. Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués s'est réunie :

le 28 mai 2025 à Prez-vers-Noréaz où elle a :

- approuvé les comptes ainsi que le rapport de gestion de l'exercice 2024 ;
- élu M. Gilles de Reyff, de la commune de Givisiez, au Comité de direction ;
- été renseignée sur l'avancement des travaux du projet AESC 2040.

le 12 novembre 2025 à Corminboeuf où elle a :

- adopté le budget 2026 ;
- été informée sur la planification financière 2026 – 2030.

2. Comité de direction

Le comité de direction a siégé à trois reprises où il a notamment :

- adopté les comptes 2024 ainsi que le rapport de gestion à l'intention de l'assemblée des délégués ;
- validé le budget 2026 à l'intention de l'assemblée des délégués ;
- attribué les travaux relatifs au projet AESC 2040 ;
- été informé sur l'avancement du projet d'agrandissement de la station d'épuration ;
- décidé d'octroyer une délégation de compétence à la commission de bâtisse pour l'adjudication des lots, dans le cadre du projet AESC 2040.

3. Bureau

Le bureau a siégé à diverses reprises concernant principalement les comptes et le budget.

4. Commissions

La commission de bâtisse a siégé à de nombreuses reprises où elle a principalement :

- eu des séances avec le team mandataires pour le nouveau projet ;
- étudié, négocié et attribué des lots, notamment les lots 11, 12 et 13

La commission financière a siégé à trois reprises, soit pour l'approbation des comptes 2024 et du budget 2026 ainsi qu'une séance supplémentaire pour le suivi des emprunts.

5. Exploitation

Collaborateurs :

L'exploitation de la STEP est assurée par Monsieur Pascal Lottaz, responsable d'exploitation, (30 ans de service) que nous tenons à féliciter chaleureusement.



Il est épaulé par une équipe engagée et compétente composée de Messieurs Julien Biolley (4 ans de service), Alexandre Camélique (2 ans de service) et Stéphane Horner (1 an de service).

Les tâches sont réparties entre les 4 collaborateurs ; un système de tournée a été mis en place afin que chacun connaisse et maîtrise parfaitement les installations.

Le service de piquet est garanti par les 4 collaborateurs selon un tournus équilibré. Durant sa semaine de piquet, l'employé sera amené à intervenir pour les alarmes et devra assurer le suivi des ouvrages externes ainsi que la STEP de Misery.

L'administration est assurée par Madame Chantal Sottas (14 ans de service).

6. AESC 2040



Informations 2025 : résumé

- Obtention du permis de construire pour la station transformatrice en juin 2025.
- Décision d'octroi des indemnités fédérales (subventions OFEV) pour le traitement des micropolluants en juin 2025.
- Obtention de l'autorisation du début anticipé des travaux (ADAT) pour le nouveau bâtiment de la filière eau en août 2025.
- Travaux station transformatrice :
 - septembre 2025 : démarrage du chantier
 - réalisation du radier extérieur, avec chambres et tubes/câbles électriques associés
 - installation provisoire : basculement de la STEP sur transformateur provisoire
 - début des transformations intérieures : fosse de tirage de câbles électriques, murets et escaliers vers faux-plancher, résine au sol, divers démontages d'installations existantes, divers carottages et sciages, etc.
 - mise en service prévue fin mars 2026
- Travaux nouveau bâtiment de la filière eau :
 - novembre 2025 : démarrage du chantier
 - travaux d'installation de chantier : mise en place clôture, abattage d'arbres, piste de chantier
 - janvier 2026 : début travaux de terrassement, de dépollution et des travaux spéciaux
- Planning prévisionnel :
 - fin mars 2026 mise en service de la station transformatrice
 - été 2026 fin du terrassement et des travaux spéciaux, début du gros-œuvre du nouveau bâtiment de la filière eau
 - été 2027 : début du montage des équipements techniques de la nouvelle filière eau
 - fin 2029 mise en service de la nouvelle filière eau
 - fin 2031 mise en service filière boues, bâtiment de service et fin des travaux

II. Comptes de résultats

Récapitulatif des comptes 2025

Charges	Revenus	Excédent de revenus
CHF 2'476'832.90	CHF 2'476'832.90	CHF 0.00

Chapitre	0	Administration générale	Différence	
Charges 2025	99'195.01	Budget 2025	105'680.00	-6'484.99
Revenus 2025	20'090.00	Budget 2025	17'000.00	3'090.00
Chapitre	7	Traitement des eaux usées	Différence	
Charges 2025	2'315'023.94	Budget 2025	2'417'500.00	-102'476.06
Revenus 2025	2'456'692.85	Budget 2025	2'905'480.00	-448'787.15
Chapitre	9	Finances	Différence	
Charges 2025	62'613.95	Budget 2025	400'000.00	-337'386.05
Revenus 2025	50.05	Budget 2025	700.00	-649.95

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Clôture compte de résultats (par nature)				
Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
	Charges d'exploitation	2 414 218.95	2 523 180.00	2 479 742.55
30	Charges de personnel	714 170.40	721 980.00	725 215.00
300	Autorités et commissions	37 347.05	39 500.00	31 483.50
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	522 397.10	525 500.00	538 103.35
304	Allocations	11 250.00	10 800.00	8 400.00
305	Cotisations patronales	124 389.30	125 180.00	125 153.35
309	Autres charges de personnel	18 786.95	21 000.00	22 074.80
31	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	1 663 796.80	1 764 400.00	1 718 275.80
310	Charges de matériel et de marchandises	287 280.65	311 600.00	224 590.31
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	9 864.65	11 500.00	10 171.40
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	879 409.25	877 000.00	867 579.31
313	Prestations de service et honoraires	290 011.75	286 100.00	277 174.79
314	Gros entretien et entretien courant	65 399.76	88 000.00	15 079.49
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	125 097.44	182 700.00	317 561.80
317	Dédommagements	1 200.00	0.00	0.00
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	5 533.30	7 500.00	6 118.70
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	36 251.75	36 800.00	36 251.75
	Revenus d'exploitation	2 468 131.90	2 914 180.00	2 555 398.75
42	Taxes et redevances	1 416 509.55	1 306 000.00	1 332 178.40
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	1 416 509.55	1 305 000.00	1 332 178.40
426	Remboursements	0.00	1 000.00	0.00
46	Revenus de transferts	1 031 532.35	1 591 180.00	1 215 690.35

461	Dédommagements de collectivités publiques	1 031 532.35	1 590 780.00	1 215 380.30
469	Autres revenus de transfert	0.00	400.00	310.05
49	Imputations internes	20 090.00	17 000.00	7 530.00
491	Prestations de service	20 090.00	17 000.00	7 530.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	53 912.95	391 000.00	75 656.20
34	Charges financières	62 613.95	400 000.00	84 960.30
340	Charges d'intérêts	62 613.95	400 000.00	84 960.30
44	Revenus financiers	8 701.00	9 000.00	9 304.10
440	Revenus des intérêts	50.05	300.00	626.60
447	Revenus des immeubles PA	8 650.95	8 700.00	8 677.50
	Résultat provenant de financement	-53 912.95	-391 000.00	-75 656.20
	Résultat opérationnel	0.00	0.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
489	Prélèvement sur le capital propre	0.00	0.00	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00	0.00	0.00
	Résultat total, comptes de résultats	0.00	0.00	0.00

Compte de résultats en détail

Comptes	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	99 195.01	20 090.00	105 680.00	17 000.00
01	Législatif et exécutif	46 492.65	20 090.00	49 800.00	17 000.00
0110	Assemblée des délégués, organe de révision, commission financière	3 782.80	0.00	5 300.00	0.00
0110.3000.00	Jetons et frais de la commission financière	1 307.05		1 500.00	
0110.3102.00	Publications, annonces	625.75		1 000.00	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	1 850.00		2 300.00	
0110.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	0.00		500.00	
0120	Comité de direction	42 709.85	20 090.00	44 500.00	17 000.00
0120.3000.00	Traitement du comité de direction	15 950.00		23 000.00	
0120.3000.01	Jetons commission de bâtisse et AESC2040	20 090.00		15 000.00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3 826.50		3 500.00	
0120.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	2 843.35		3 000.00	
0120.4910.00	Imputation interne séances AESC2040		20 090.00		17 000.00
02	Services généraux	52 702.36		55 880.00	
0210	Administration des finances	294.15		500.00	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	294.15		500.00	
0220	Administration générale	52 408.21		55 380.00	
0220.3010.00	Salaire du personnel	39 204.10		39 500.00	

0220.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances	0.00		0.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2 665.10		3 000.00	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pension	4 900.80		4 900.00	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurances-accidents	306.45		330.00	
0220.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	972.25		1 000.00	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	385.95		350.00	
0220.3099.00	Autres charges de personnel (dédommagement)	0.00		0.00	
0220.3100.00	Fournitures de bureau	316.36		1 000.00	
0220.3102.00	Imprimés et publications	0.00		100.00	
0220.3110.00	Mobilier et machines de bureau	0.00		500.00	
0220.3113.00	Matériel informatique	0.00		0.00	
0220.3130.00	Prestations de service, téléphone, affranchissements	144.00		200.00	
0220.3137.00	Redevances radio-TV	863.90		800.00	
0220.3158.00	Maintenance informatique	1 145.35		1 700.00	
0220.3170.00	Frais de réception et de délégations	1 503.95		2 000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 315 023.94	2 456 692.85	2 417 500.00	2 905 480.00
7201	Traitement des eaux usées	2 315 023.94	2 456 692.85	2 417 500.00	2 905 480.00
7201.3010.00	Salaires du personnel	468 099.60		470 000.00	
7201.3010.01	Indemnités de piquet du personnel	13 625.70		13 000.00	
7201.3010.02	Salaire personnel auxiliaire nettoyage (travaux d'été)	3 200.00		3 000.00	
7201.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (en diminution)	-1 732.30		0.00	
7201.3040.01	Allocations patronales pour enfants	11 250.00		10 800.00	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	33 042.45		33 000.00	
7201.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pension	58 404.10		60 000.00	
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurances-accidents	4 083.30		3 600.00	
7201.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	12 294.80		12 500.00	
7201.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	3 507.60		3 000.00	
7201.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	15 831.15		18 000.00	
7201.3099.00	Autres charges du personnel	2 955.80		3 000.00	
7201.3101.00	Fournitures et matériel d'exploitation	89 357.34		100 000.00	
7201.3101.01	Fournitures et matériel de sécurité	1 546.95		2 000.00	
7201.3101.02	Fournitures et matériel de laboratoire	3 198.95		5 000.00	
7201.3101.03	Produits chimiques	189 508.40		200 000.00	
7201.3101.04	Produits d'entretien et nettoyage	2 726.90		2 500.00	
7201.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules et outils	8 488.00		10 000.00	
7201.3112.00	Equipement du personnel	1 376.65		1 000.00	
7201.3120.00	Frais d'alimentation en électricité	6 916.60		10 000.00	
7201.3120.01	Frais d'alimentation en eau	7 852.35		11 000.00	
7201.3120.02	Elimination sable et dégrillage	24 895.80		30 000.00	
7201.3120.03	Frais de traitement et d'élimination des boues	425 502.00		420 000.00	
7201.3120.04	Frais de transport des boues	32 902.15		36 000.00	
7201.3120.05	Frais de prise en charge des boues externes	381 340.35		370 000.00	
7201.3130.01	Frais de télécommunications et de ports	3 445.55		3 600.00	
7201.3130.02	Frais d'analyse et d'expertise	21 254.60		23 000.00	
7201.3132.00	Honoraires conseillers externes, ingénieurs, spécialistes	5 456.40		2 000.00	
7201.3132.01	Honoraires conseiller externe cadastre eaux industrielles	7 615.30		3 000.00	
7201.3134.00	Primes d'assurances diverses	51 951.25		52 000.00	

7201.3134.01	Prime d'assurance véhicules	3 644.80		4 500.00	
7201.3137.00	Impôt sur les véhicules	1 080.80		1 200.00	
7201.3137.01	Taxe fédérale traitement des micropolluants	192 411.00		193 000.00	
7201.3142.00	Entretien du lagon	33 144.15		50 000.00	
7201.3143.00	Entretien des collecteurs et des BEP	13 824.36		15 000.00	
7201.3143.01	Entretien et vidange digesteur et stockeur	6 307.90		10 000.00	
7201.3144.00	Entretien et réparation immeuble STEP	11 541.65		12 000.00	
7201.3144.01	Entretien extérieur STEP	581.70		1 000.00	
7201.3151.00	Entretien des moteurs à gaz	19 420.90		25 000.00	
7201.3151.01	Entretien et réparation installations techniques	67 016.55		90 000.00	
7201.3151.02	Entretien et réparation installations électriques et commandes	19 686.35		20 000.00	
7201.3151.03	Entretien et réparation des machines	11 156.70		35 000.00	
7201.3151.04	Entretien et réparation du véhicule d'exploitation	1 284.54		3 000.00	
7201.3153.00	Entretien du matériel informatique	1 406.20		3 000.00	
7201.3158.00	Maintenance et mises à jour informatiques	3 980.85		5 000.00	
7201.3160.00	Location place entreposage	1 200.00		0.00	
7201.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	1 186.00		2 000.00	
7201.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments (garage)	4 722.30		4 800.00	
7201.3300.41	Amortissements planifiés des moteurs à gaz	31 529.45		32 000.00	
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles				
7201.3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur				
7201.4240.00	Produit vente d'électricité		201 885.70		210 000.00
7201.4240.01	Produit du traitement des boues		1 107 466.35		1 000 000.00
7201.4240.02	Déshydratation pour tiers		58 521.40		55 000.00
7201.4240.03	Travaux pour des tiers		48 636.10		40 000.00
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		0.00		1 000.00
7201.4470.00	Droit de superficie déchetterie de Pensier		2 950.95		3 000.00
7201.4479.00	Loyer antenne Swisscom		5 700.00		5 700.00
7201.4510.00	Prélèvement financement spécial maintien de la valeur				
7201.4612.00	Participation des communes aux frais d'exploitation		847 271.75		1 060 780.00
7201.4612.01	Participation des communes aux frais financiers		62 613.95		400 000.00
7201.4612.02	Droit d'entrée commune de Misery-Courtion		23 126.75		25 000.00
7201.4612.03	Droit d'entrée commune de Prez (village de Corserey)		98 519.90		105 000.00
9	FINANCES	62 613.95	50.05	400 000.00	700.00
9610	Intérêts	62 613.95	50.05	400 000.00	300.00
9610.3401.00	Intérêts des dettes à long terme	62 613.95		400 000.00	
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		50.05		300.00
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		0.00		400.00
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		0.00		400.00
9900	Postes non ventilables	0.00	0.00	0.00	0.00
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA				
	Total des charges	2 476 832.90		2 923 180.00	
	Total des revenus		2 476 832.90		2 923 180.00
	Excédent de recettes	0.00		0.00	
	Totaux	2 476 832.90	2 476 832.90	2 923 180.00	2 923 180.00

Commentaires : différences significatives entre les comptes et le budget

Administration

0120.3000.00	Comptes	Budget	Différence
Traitement du comité de direction	15'950.00	23'000.00	-7'050.00
0120.3000.01	Comptes	Budget	Différence
Jetons commission de bâtisse/AESC2040	20'090.00	15'000.00	+5'090.00
0120.4910.00	Comptes	Budget	Différence
Imputation interne séances AESC2040	20'090.00	17'000.00	+3'090.00

3000.00 - Séparation séances du comité de direction et séances AESC2040.

3000.01 - Séances CoBa/AESC2024 + forfait CHF 2'000.00/membre CoBa

4910.00 - Imputation interne séances nouveau projet – ce montant est imputé sous 7201.5040.02

Exploitation

7201.3120.00	Comptes	Budget	Différence
Frais d'alimentation en électricité	6'916.60	10'000.00	-3'083.40
7201.3120.01	Comptes	Budget	Différence
Frais d'alimentation en eau	7'852.35	11'000.00	-3'147.65

Incertitude des prix de l'électricité – prévision trop haute.

Frais d'alimentation en eau basés sur les comptes 2023/2024 – budget surestimé.

7201.3120.02	Comptes	Budget	Différence
Elimination sable et dégrillage	24'895.80	30'000.00	-5'104.20

Différence principalement due à l'influence de la météo (pluie).

7201.3120.03	Comptes	Budget	Différence
Frais d'élimination des boues	425'502.00	420'000.00	+5'502.20

Quantité supérieure de boues Micarna.

7201.3120.05	Comptes	Budget	Différence
Frais de prise en charge des boues externes	381'340.35	370'000.00	+11'340.35

Plus de boues livrées – dès novembre 1 camion supplémentaire par semaine livré à la STEP de Marly.

7201.3132.00	Comptes	Budget	Différence
Honoraires conseillers externes, ingénieurs, spécialistes	5'456.40	2'000.00	+3'456.40
7201.3132.01	Comptes	Budget	Différence
Honoraires conseiller externe cadastre eaux industrielles	7'615.30	3'000.00	+4'615.30

3132.00 – Prestations d'ingénierie des procédés pour la répartition des boues Micarna (steps de Fribourg et Marly)

3132.01 - Plus de séances et visites, principalement Translait.

7201.3142.00	Comptes	Budget	Différence
Entretien du lagon	33'144.15	50'000.00	-16'855.85

Études moins élevées que prévu – en attente de la décision du SEn pour la suite.

7201.3143.01	Comptes	Budget	Différence
Entretien et vidange digesteur et stockeur	6'307.90	10'000.00	-3'692.10

Difficilement estimable – basé sur les comptes 2024.

7201.3151.01	Comptes	Budget	Différence
Entretien et réparation installations techniques	67'016.55	90'000.00	-22'983.45

En raison de l'ancienneté et du remplacement prochain des installations, les interventions sont limitées au strict nécessaire. Cependant, au budget, nous avons tenu compte des éventuelles casses et de leur réparation.

7201.3151.03	Comptes	Budget	Différence
Entretien et réparation des machines	11'156.70	35'000.00	-23'843.30

Le budget a été fixé de manière prudente, compte tenu du vieillissement des machines.

7201.4240.00	Comptes	Budget	Différence
Produit vente d'électricité	201'885.70	210'000.00	-8'114.30

Estimation prudente du 4^{ème} trimestre 2025 – note de crédit pas encore reçue lors du bouclage des comptes 2025.

7201.4240.01	Comptes	Budget	Différence
Produit du traitement des boues	1'107'466.35	1'000'000.00	+107'466.35

Augmentation de la quantité de boues Micarna livrées. Les diverses charges liées à ce « bénéfice » sont également en augmentation.

7201.4240.03	Comptes	Budget	Différence
Travaux pour des tiers	48'636.10	40'000.00	+8'636.10

Augmentation principalement due à l'entretien de la STAP de Wallenried.

7201.4612.00	Comptes	Budget	Différence
Participation des communes aux frais d'exploitation	847'271.75	1'060'780.00	-213'508.25

La combinaison de charges moins élevées et de revenus plus importants a permis aux communes concernées de bénéficier de frais d'exploitation plus faibles.

7201.4612.01	Comptes	Budget	Différence
Participation des communes aux frais financiers	62'613.95	400'000.00	-337'386.05

L'emprunt a été moins élevé que prévu.

Finances

9610.3401.00	Comptes	Budget	Différence
Intérêts des dettes	62'613.95	400'000.00	-337'386.05

L'emprunt a été moins élevé que prévu.

III. Bilans comparés au 31 décembre 2024 et 2025

BILAN 2025		Solde au 31.12.2024	Mouvements		Solde au 31.12.2025
			Augmentation	Diminution	
1	ACTIF	8 238 556.80	45 321 818.84	42 686 086.94	10 874 288.70
10	Patrimoine financier	953 327.82	36 208 979.34	35 919 238.79	1 243 068.37
100	Disponibilités et placements à court terme	353 765.46	34 468 385.71	34 295 423.76	526 727.41
1000	Caisse	41.75	2 000.00	1 657.75	384.00
10000.00	Caisse principale	41.75	2 000.00	1 657.75	384.00
1002	Banque	353 723.71	34 466 385.71	34 293 766.01	526 343.41
10020.00	Compte courant BCF	350 009.75	2 646 385.71	2 488 054.21	508 341.25
10020.01	Compte courant UBS	3 713.96	31 820 000.00	31 805 711.80	18 002.16
101	Créances	599 562.36	1 740 593.63	1 623 815.03	716 340.96
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	527 126.55	1 436 599.10	1 387 927.15	575 798.50
10100.00	Débiteurs	526 972.00	1 436 581.60	1 387 772.60	575 781.00
10101.00	Créances résultant de l'impôt anticipé	154.55	17.50	154.55	17.50
1019	Autres créances	72 435.81	303 994.53	235 887.88	140 542.46
10192.10	Débiteurs TVA comptes résultats	37 899.11	113 049.23	109 380.93	41 567.41
10192.20	Débiteurs TVA comptes investissements	34 536.70	190 945.30	126 506.95	98 975.05
104	Actifs de régularisation	0.00	0.00	0.00	0.00
10410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00
14	Patrimoine administratif	7 285 228.98	9 112 839.50	6 766 848.15	9 631 220.33
140	Immobilisations corporelles PA	7 285 228.98	9 112 839.50	6 766 848.15	9 631 220.33
1403	Autres ouvrages de génie civil PA	1 337 717.95	421 342.40	31 529.45	1 727 530.90
14032.00	Traitement des eaux usées	0.00	0.00	0.00	0.00
14032.01	Moteurs à gaz	630 589.05	0.00	0.00	630 589.05
14032.02	Travaux mesure d'urgence - disques biologiques	1 003 875.75	421 342.40	0.00	1 425 218.15
14032.99	Amortissements cumulés	-296 746.85	0.00	31 529.45	-328 276.30
1404	Bâtiments PA	123 886.45	0.00	4 722.30	119 164.15
14040.03	Garage	157 410.35	0.00	0.00	157 410.35
14040.99	Amortissements cumulés bâtiments	-33 523.90	0.00	4 722.30	-38 246.20
1407	Installations en construction PA	5 823 624.58	8 691 497.10	6 730 596.40	7 784 525.28
14072.00	Traitement des eaux usées - AESC2040 nouvelle STEP	0.00	1 960 900.70	1 960 900.70	0.00
14072.01	AESC2040 - étape 2.1	0.00	0.00	0.00	0.00
14072.02	AESC2040 - étape 2.2	0.00	0.00	0.00	0.00
14072.03	AESC2040-nouvelle STEP-CFC 0 - Terrain	134 090.60	0.00	134 090.60	0.00
14072.05	AESC2040-nouvelle STEP-CFC 1 - Travaux préparatoires	166 619.00	270 000.00	166 619.00	270 000.00
14072.07	AESC2040-nouvelle STEP-CFC 2 - Bâtiment	0.00	435 314.40	0.00	435 314.40
14072.08	AESC2040-nouvelle STEP-CFC 29 - Honoraires Team mandataires	4 468 986.10	0.00	4 468 986.10	0.00
14072.11	AESC2040-nouvelle STEP-CFC 51-57 - Frais MO	71 406.88	65 975.05	0.00	137 381.93
14072.13	AESC2040-nouvelle STEP-CFC 691 - Honoraires Team mandataires	0.00	5 513 521.60	0.00	5 513 521.60
14072.14	AESC2040-nouvelle STEP-CFC 692 - Honoraires experts	0.00	445 785.35	0.00	445 785.35
14072.15	AESC2040-nouvelle STEP-CFC 7 - Équipements électromécaniques	982 522.00	0.00	0.00	982 522.00
2	PASSIF	8 238 556.80	8 399 130.60	5 763 398.70	10 874 288.70
20	Capitaux de tiers	5 221 182.85	8 399 130.60	5 763 398.70	7 856 914.75
200	Engagements courants	78 426.10	667 413.80	675 523.40	70 316.50
20000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	0.00	360 597.20	360 597.20	0.00

20000.00	Créanciers	0.00	360 597.20	360 597.20	0.00
20001	Engagements courants envers les assurances sociales	0.00	108 008.80	109 513.80	-1 505.00
20001.00	Créanciers caisse de compensation	0.00	33 221.95	33 221.95	0.00
20001.01	Créanciers caisse de pension	0.00	44 435.30	44 435.30	0.00
20001.02	Créanciers assurances accidents et maladie	0.00	11 081.55	11 081.55	0.00
20001.03	Créanciers allocations familiales	0.00	19 270.00	20 775.00	-1 505.00
2002	Impôts	78 426.10	198 807.80	205 412.40	71 821.50
20022.10	Créancier TVA traitement eaux usées	78 426.10	198 807.80	205 412.40	71 821.50
201	Engagements financiers à court terme	0.00	0.00	0.00	0.00
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
20102.00	UBS AG C/C	0.00	0.00	0.00	0.00
204	Passifs de régularisation	422 875.30	931 716.80	422 875.30	931 716.80
20410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	422 875.30	931 716.80	422 875.30	931 716.80
206	Engagements financiers à long terme	4 719 881.45	6 800 000.00	4 665 000.00	6 854 881.45
2064	Emprunts, reconnaissances de dettes	4 665 000.00	6 800 000.00	4 665 000.00	6 800 000.00
20640.01	UBS AG terme fixe CH09 0026 0260 OAAA AMWT MWSY 3	4 665 000.00	0.00	4 665 000.00	0.00
20640.12	UBS AG terme fixe CH09 0026 0260 OAAA AMWT PGYA 4	0.00	6 700 000.00	0.00	6 700 000.00
20640.13	UBS AG terme fixe CH09 0026 0260 OAAA AMWT PJ4G C	0.00	100 000.00	0.00	100 000.00
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif	54 881.45	0.00	0.00	54 881.45
20685.00	Subventions d'investissements des entreprises privées	54 881.45	0.00	0.00	54 881.45
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	3 017 373.95	0.00	0.00	3 017 373.95
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	3 017 373.95	0.00	0.00	3 017 373.95
29002.00	Financement spécial, traitement des eaux usées-maintien de la valeur	2 517 451.78	0.00	0.00	2 517 451.78
29002.01	Financement spécial, traitement des eaux usées-équilibre du compte	499 922.17	0.00	0.00	499 922.17
299	Excédent ou découvert du bilan	0.00	0.00	0.00	0.00
29900.00	Résultat annuel	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DE L'ACTIF		8 238 556.80	45 321 818.84	42 686 086.94	10 874 288.70
TOTAL DU PASSIF		8 238 556.80	8 399 130.60	5 763 398.70	10 874 288.70
		0.00	36 922 688.24	36 922 688.24	0.00

IV. Tableau du flux de trésorerie

Comptes	Libellés	2025	2024
		CHF	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
990	Clôture du compte de résultats	0.00	0.00
330	Amortissement du patrimoine administratif	36 251.75	36 251.75
351	Attributions aux financements spéciaux	0.00	0.00
451	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.00	0.00
466	Amortissements des subventions des investissements	0.00	0.00
489	Prélèvement sur les capitaux propres	0.00	0.00
101	Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	-116 778.60	-256 447.65
104	Augmentation (-) / Diminution (+) des actifs de régularisation	0.00	129.00
200	Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements courants	-8 109.60	39 312.50
204	Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	508 841.50	-215 867.30
208	Augmentation (+) / Diminution (-) des provisions à long terme	0.00	0.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		420 205.05	-396 621.70
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
590	Recettes d'investissement	0.00	0.00
690	Dépenses d'investissement	-2 382 243.10	-1 936 857.10
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 382 243.10	-1 936 857.10
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
206	Variation des emprunts	2 135 000.00	2 165 000.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		2 135 000.00	2 165 000.00
Variation des disponibilités et placements à court terme au bilan		172 961.95	-168 478.80
Disponibilités et placements à court terme au bilan			
100	Solde au 01.01.	353 765.46	522 244.26
100	Solde au 31.12.	526 727.41	353 765.46
Variation des liquidités		172 961.95	-168 478.80

V. Comptes des investissements

Comptes d'investissement		Comptes 2025		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT				
7201.5000.00	Achat de terrain	0.00			
7201.5040.00	Honoraires AESC2040 - étape 2.1				
7201.5040.01	Honoraires AESC2040 - étape 2.2	0.00			
7201.5040.02	Construction et rénovation Step	1 960 900.70		21 500 000.00	
7201.5040.03	Investissement travaux mesures d'urgence maintien STEP actuelle	421 342.40		500 000.00	
7201.6350.00	Participation de tiers (MICARNA)				
	Total des charges d'investissements	2 382 243.10		22 000 000.00	
	Total des produits d'investissements		0.00		
	Investissement net		2 382 243.10		22 000 000.00

Commentaires :

7201.5040.02 : Les dépenses pour le nouveau projet ont été moins importantes que prévues.

7201.5040.03 Remplacement des disques biologiques : solde.

VI. Annexes aux comptes

Principes

Généralités

Les comptes 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

Limite d'activation des investissements

Selon l'article 2 du règlement des finances (RFin), les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 50'000.00.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers, soit :

- Taux d'endettement net
- Degré d'autofinancement
- Part des charges d'intérêts
- Dette brute par-rapport aux revenus
- Proportion des investissements
- Part du service de la dette
- Dette nette par habitant
- Taux d'autofinancement

Ces indicateurs n'étant ni pertinents, ni représentatifs pour les associations de communes, ils ne sont donc pas présentés.

État du capital propre

Capitaux propres au 1er janvier 2025		Changements intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2025	
Comptes	Libellés	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Libellés	CHF
		CHF		CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre						3 017 373.95
2900	Financement spécial traitement des eaux usées	2 517 451.78					2 517 451.78
2900	Financement spécial traitement des eaux usées	499 922.17					499 922.17
Capitaux propres au 1er janvier 2024		Changements intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2024	
Comptes	Libellés	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Libellés	CHF
		CHF		CHF	Motif		
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	-		-		Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	-
2999	Résultat cumulé des années précédentes	-					-
29990	Compte général	0.00		-			-

Tableau des immobilisations

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Durée d'utilisation/ d'amortissement totale	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur au bilan au 01.01.2025	Amortissement annuel planifié 2025	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle	
										au 31.12.2024	au 31.12.2025
14032.01	Moteurs à gaz	630 569.05	20 ans / 5%	-296 746.85	-	-31 529.45				302 312.75	
14032.02	Travaux mesure d'urgence-disques biologiques	1 425 218.15	5 ans / 20%	Amortissement dès 2026							
1404	Bâtiments	157 410.35		-33 523.90	-	-4 722.30	-			119 164.15	
14040.03	Garage	157 410.35	33 ans / 3.00%	-33 523.90	-	-4 722.30				119 164.15	
1407	Installations en construction PA	7 784 525.28								7 784 525.28	
14072.00	Traitement des eaux usées - AESC2040 nouvelle STEP	6 376 895.63	33 ans / 3.00%	Amortissement dès mise en service	-					6 376 895.63	
14072.01	AESC 2040 - étape 2.1	1 095 670.00	33 ans / 3.00%	Amortissement dès mise en service	-					1 095 670.00	
14072.02	AESC 2040 - étape 2.2	311 959.65	33 ans / 3.00%	Amortissement dès mise en service	-					311 959.65	
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF											
1420	Logiciels
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques										
1429	Autres immobilisations incorporelles										
1441 à 1448	Prêts										
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations										
1460 à 1469	Subventions d'investissement										

VII. Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2025
à l'attention du Comité de direction, de la commission financière et de l'Assemblée
des délégués de l'
Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants
de la Sonnaz et de la Crausaz

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60) ». Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité de direction relatives aux comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.


Nous communiquons au comité de direction et avec la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires


Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de direction.

Nous recommandons à la Commission financière de proposer à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

**FIDUTRUST
REVISION SA**



Michaël Picard
expert réviseur agréé
(responsable de la révision)



Gilles Python
expert réviseur agréé

Fribourg, le 18 mars 2026
MIP/GIP/042

VIII. Rapport d'exploitation

– Météo

La température de l'air minimum mesurée en 2025 est de -5.5°C. La température maximum mesurée est de 36.8 °C. 2025 a été une année relativement sèche avec une pluviométrie annuelle de 795 mm,

Le bassin d'eau de pluie de Lossy, bassin versant de la Sonnaz, s'est rempli 35 fois, celui de Courtepin 20 fois.

– Eaux usées

- Durant l'année 2025, 3'175'250 m³ d'eaux usées ont été traités à la STEP. Le volume moyen journalier est de 8'699 m³. Une diminution d'env. 7% par rapport à 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
Pluviométrie en mm	1'060	799	1'039	954	795
Volume en m ³ /an	3'647'900	2'867'690	3'242'260	3'445'150	3'175'250
Vol. jour moyen en m ³	9'994	7'857	8'883	9'413	8'699

- 54.19 to de déchets ont été sortis des dégrilleurs, ce qui représente 148 kg de déchets par jour. Environ 48 m³ de sable et gravier ont été extraits.

	2021	2022	2023	2024	2025
Déchets en to./an	59.92	52.2	52.13	64.7	54.19
Déchets en kg/j.	164	143	143	177	148
Sable et gravier en m ³ /an	92	60	44	48	48

– Boues

- 24'845 m³ de boues à 4 % de matières sèches ont été extraits des eaux usées et 12'531 m³ de boues Micarna à 7.6 % de matières sèches ont été pris en charge. De ce fait, 37'376m³ de boues ont été introduits dans les digesteurs. Les boues des STEPS de Misery, Châtonnaye et Grolley, sont directement introduites dans le stockeur (2'046m³).
- Des digesteurs, ont été produits 895'918 m³ de gaz, qui ont principalement été consommés par les 2 CCF. Ce qui a permis de produire 2'066'430 KWh dont 1'447'880 KWh ont été restitués dans le réseau. Le taux de couverture électrique est de 445 %.

– Traitement de l'eau

Cinq paramètres principaux sont contrôlés régulièrement par analyse de laboratoire pour déterminer le fonctionnement de la STEP.

Ces paramètres sont :

1. DCO : la demande chimique en oxygène est la méthode chimique de mesurer la charge polluante des eaux usées.
2. DBO5 : la demande biologique en oxygène pour 5 jours consiste à mesurer la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes pour dégrader la pollution carbonée biodégradable.
3. COD : méthode de mesure pour la pollution carbonée dissoute dans l'eau.
4. Ammonium : correspond à la teneur en azote des eaux usées.
5. Phosphore : correspond à la teneur en phosphore des eaux usées.

Ces 5 paramètres sont mesurés en entrée de station et à la sortie afin de déterminer les rendements de la STEP. Le Service de l'Environnement effectue, selon un plan établi, des analyses de comparaison et de contrôle.

	Charge entrée STEP	Charge sortie STEP
DCO kg/j moyenne	3603	555
DBO5 kg/j moyenne	1258	150
Phosphore kg/j moyenne	42.4	6.9
	E/hab. entrée STEP	E/hab. sortie STEP
Hydraulique	55370	55370
DCO	30024	4111
DBO5	20966	1995
Phosphore	23567	4314

Grâce à de nouveaux réglages et une réflexion sur l'amélioration de certains processus, le rendement d'épuration s'est nettement amélioré, nous sommes en effet passé de **85% de rendement en 2024 à pratiquement 90% en 2025**. Néanmoins, les dépassements restent encore fréquents en raison d'installations vieillissantes et à la limite de leur capacité. Pour le phosphore, le dosage du sulfate de fer permet d'obtenir un bon résultat d'épuration. Pour l'instant la STEP n'est pas tenue de traiter l'ammonium du fait que l'eau traitée est rejetée dans un lac.

– Entretien des installations

Les exploitants entretiennent les installations avec conscience et professionnalisme afin de garantir au mieux leur fonctionnement jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Remplacement des lampadaires Déchets sortis d'un collecteur de l'AESC Chambre collecteur cassée

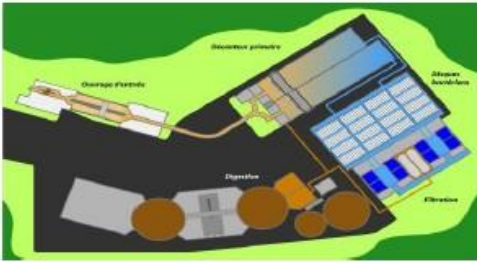


– Entretien ouvrages externes

Des entretiens réguliers sont accomplis sur la station d'épuration de Misery et les stations de pompage des communes dont l'entretien est assuré par le personnel de la STEP.

– Rapports

Dans les pages suivantes, figurent, issus du programme « Clarius », les bilans de performance et de traitement de l'eau ainsi que le rapport d'énergie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

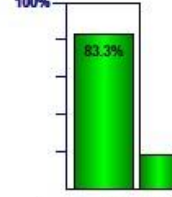


Taux non-conformité global ✘
Soit 37.0 %

Equivalent hab (DCO³): 31 252
Taux de charge : 83 %

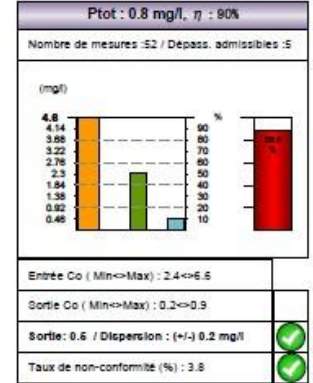
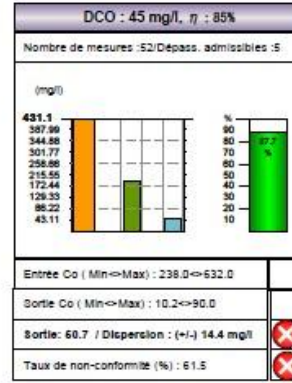
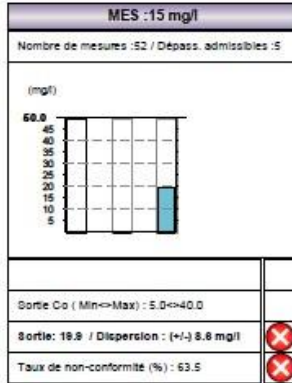
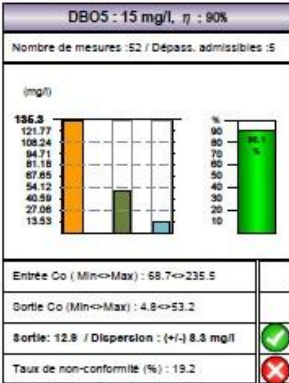
* L'équivalent habitant est évalué sur la base de Co_DCO, soit 120g/hab/jour

Taux de charge (Eq. Hab / 37500 hab/j)

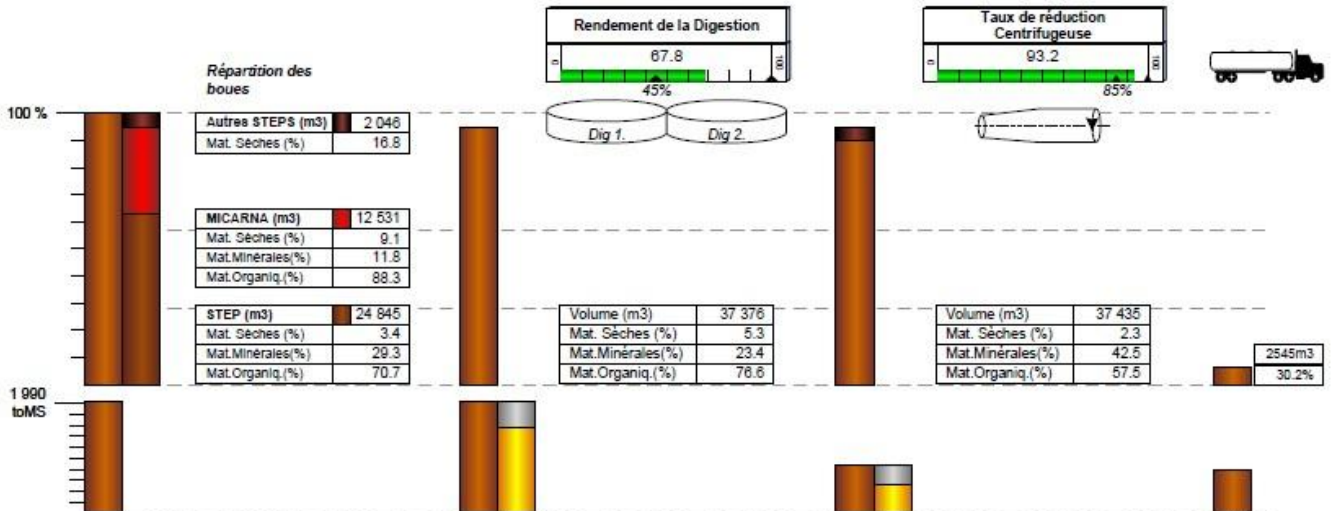


Eaux claires (< 30%): 18.0 %

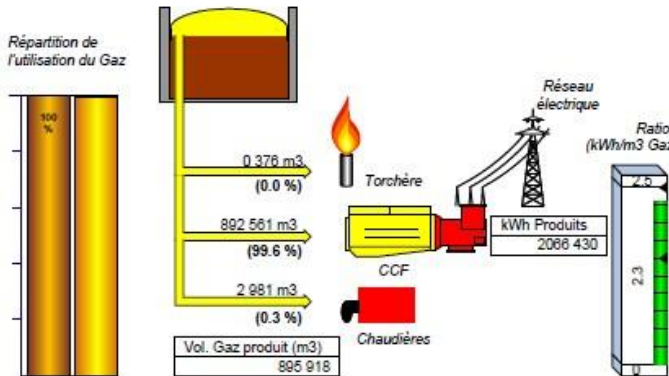
Volume des eaux (m3)	
Minimum	4 040
Moyenne	8 699
Maximum	33 420
Dispersion(+/-)	3 444
Pluviométrie (mm) : 786	



Traitement des boues



Biogaz



Légendes

Conforme (Green circle)
À la limite de conformité (Yellow triangle)
Non Conforme. (Red X)

- Conformité (%) : si le nombre de dépassements de la norme est inférieur à la limite admissible par rapport au nombre de prélèvements annuels.

- Taux de non-conformité global (englobant tous les polluants) : Rapport du nombre de mesures total hors norme sur le nombre de mesures total, durant la période d'observation. En revanche, le taux de non-conformité spécifique à un polluant est le rapport des mesures hors norme de ce polluant sur le nombre de mesure du même polluant, durant la période d'observation.

- Estimation du taux des Eaux claires selon la formule : $100 \times \frac{V_{cl} - (C_{min} \times V_{tot})}{C_{max} \times V_{tot}}$ où V_{cl} est le volume d'eau claire, C_{min} la concentration minimale admissible, C_{max} la concentration maximale admissible, V_{tot} le volume total d'eau traitée.

- Si la barre indiquant le rendement est en dessous de l'objectif (norme) elle passe au rouge. De même pour le taux de charge si ce dernier est en dessous de 100%.

- Taux de charge : Rapport de l'équivalent habitant (DCO) sur l'équivalent habitant normal (20000 hab/j).

- Nombre d'analyses : Objectif est de 12% (100%_analyse/nombre de jours de la période) ce qui correspond à un minimum de 45 analyses par année.

Matières Sèches (Brown)
Matières Organiques (Yellow)
Matières Minérales (Grey)

Part brûlée en torchère (Red)
Part brûlée en chaudière (Yellow)
Part valorisée production énergie électrique (Blue)

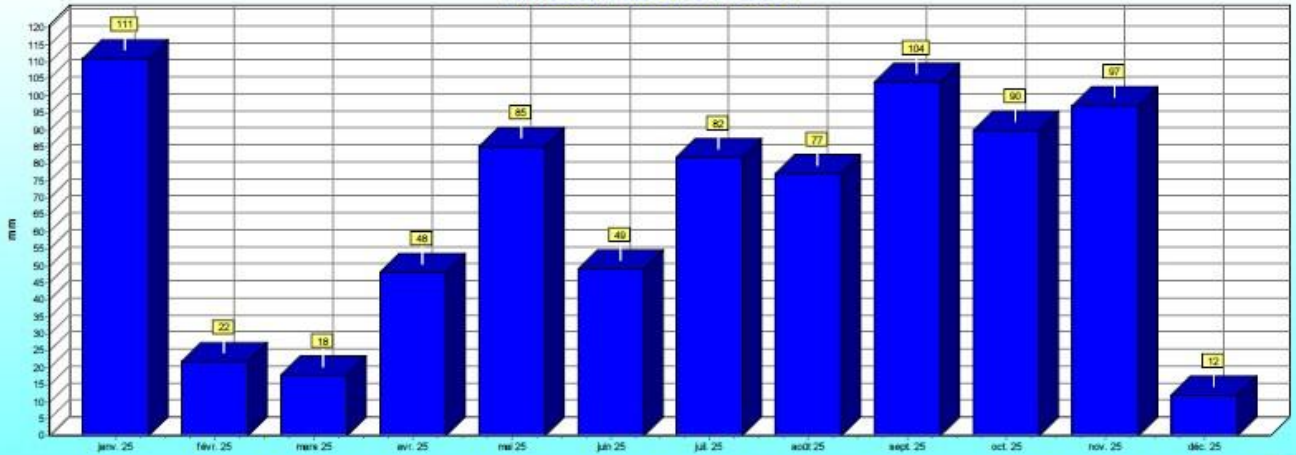
E_Step (Red)
E_Step (Yellow)
E_Step (Blue)

- Conformité (%) = $\frac{E_{Step}}{E_{Step} + E_{Step} + E_{Step}}$ tenant compte du déversement.

* Concentration = $\frac{1000 \times \text{Charge moy} / \text{Volume moy}}{\text{Rendement} \times 1000 \times (1 - \text{Charge moy} / \text{Sortie} / \text{Charge moy} / \text{Entrée})}$

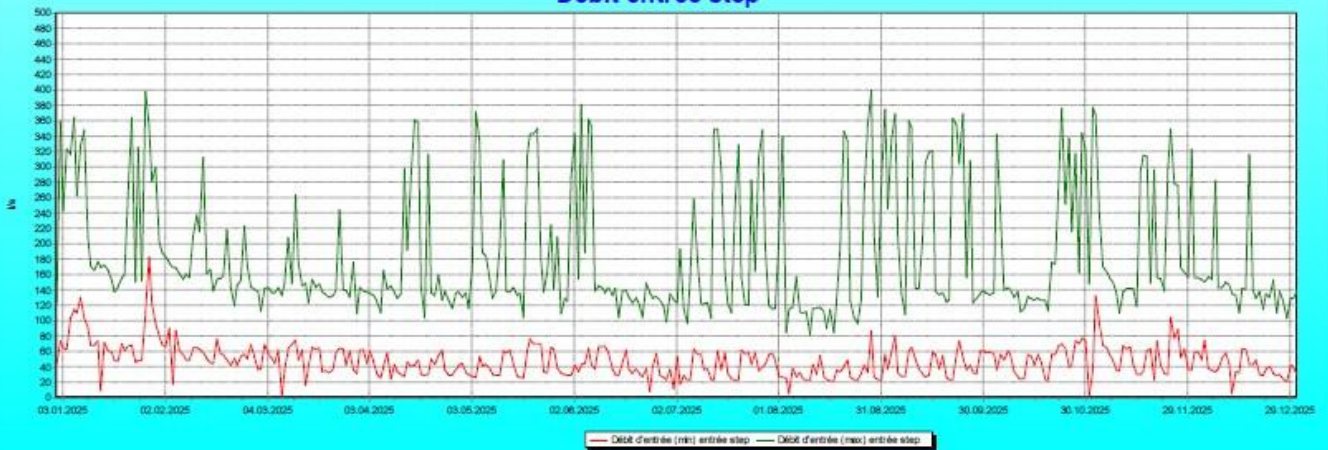
Météo

Pluviométrie mesurée à Pensier



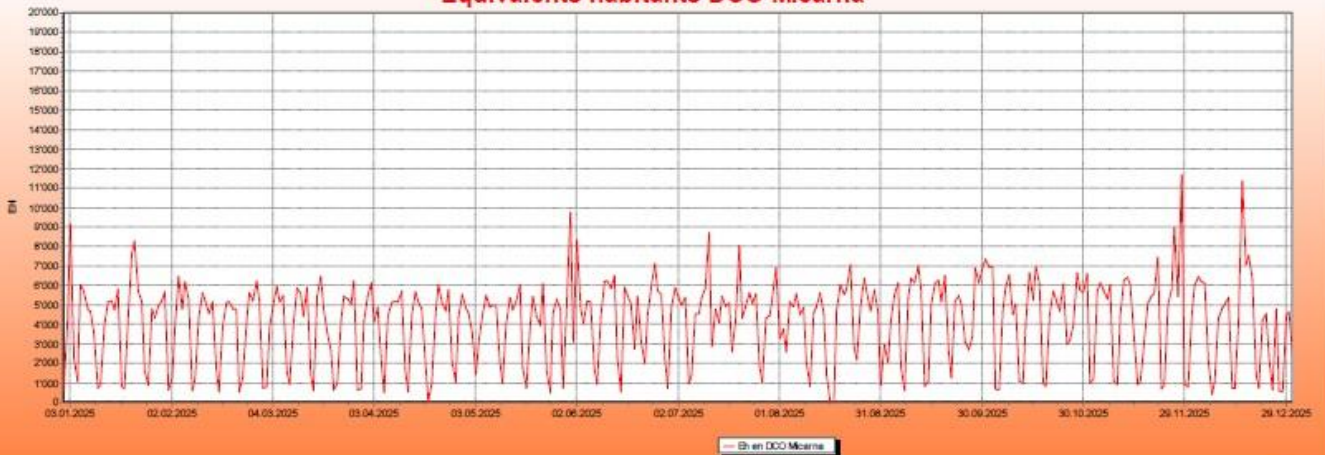
Step

Débit entrée step

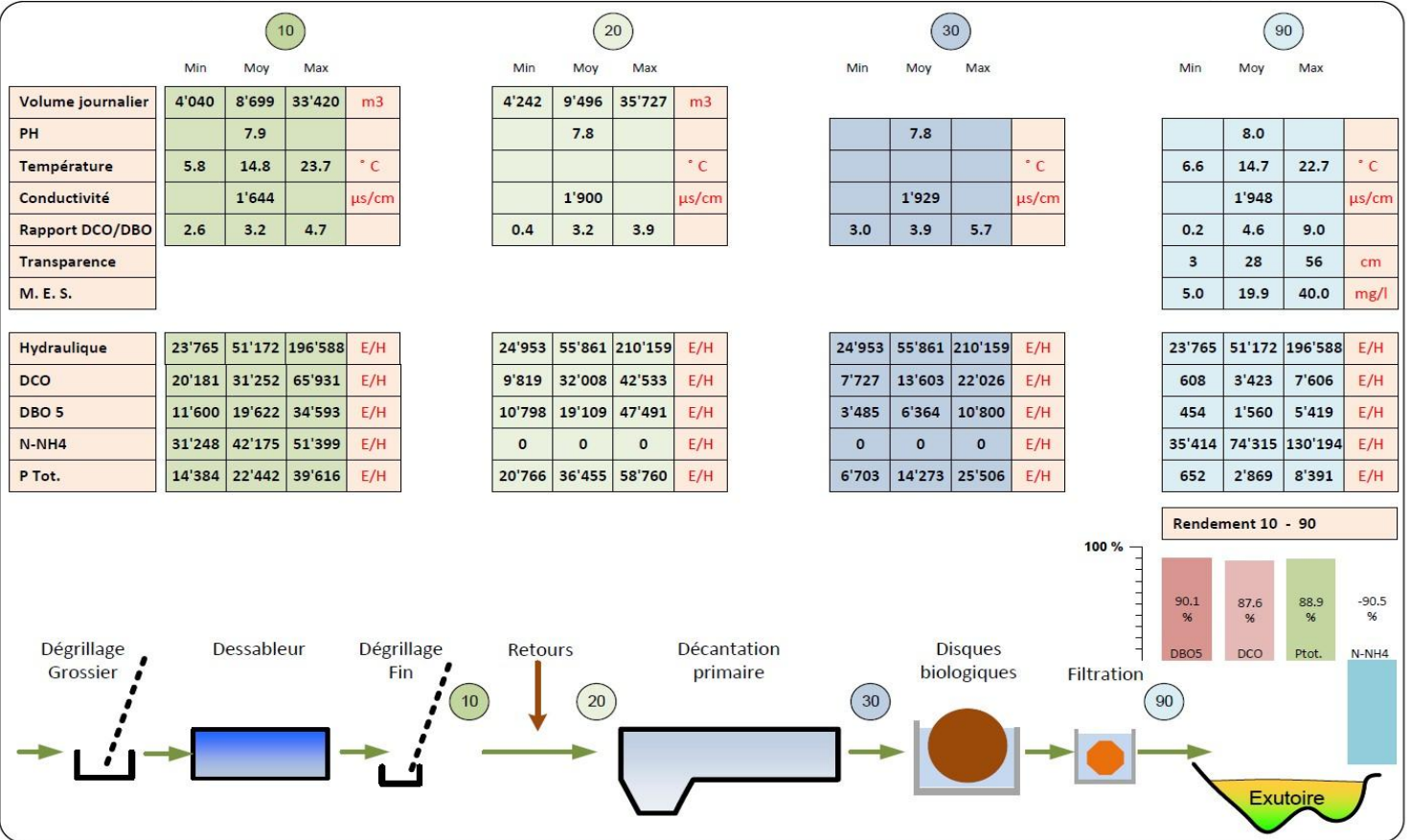


Micarna

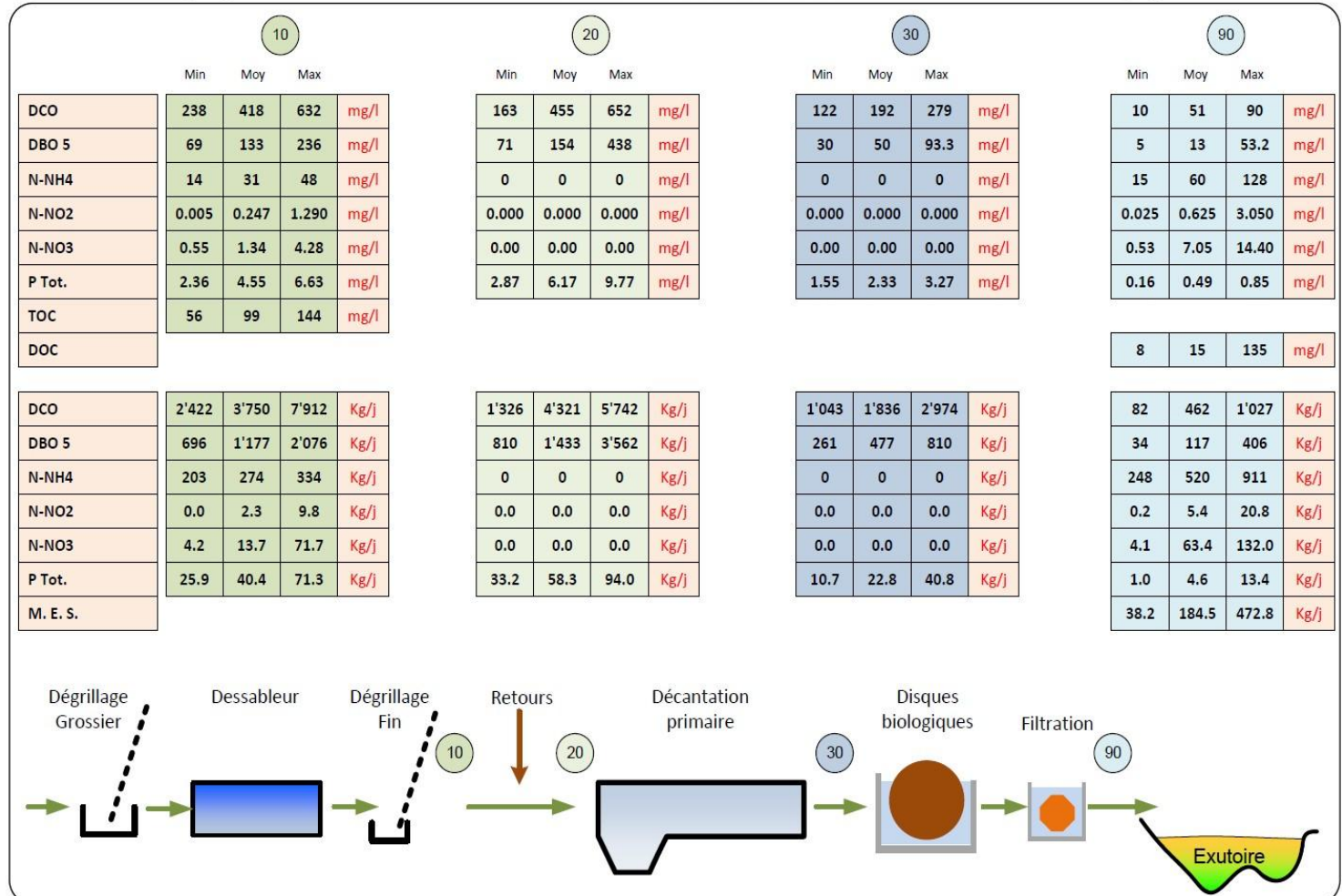
Equivalents habitants DCO Micarna



Période du 01.01.2025 au 31.12.2025



Période du 01.01.2025 au 31.12.2025

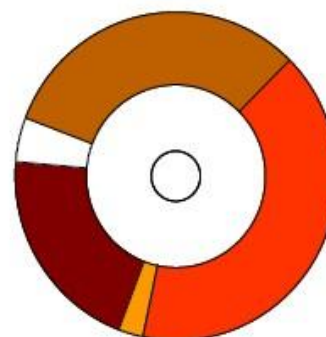




Généralités	
Vol.(MoyJ) Eaux usées Traités (m3)	8099.3
EH(DCO) effectifs (hab)	31252

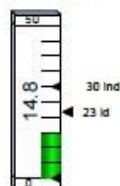
Répartition de la consommation (en kWh / en % du total)	
Dégrillage	95'808 -- 20.6 %
Décantation	11'524 -- 2.5 %
Biologie	188'826 -- 40.8 %
Traitement des boues	148'862 -- 31.7 %
Service auxiliaires	20'217 -- 4.4 %

Consommation globale	463035 Kwh
Moyenne journalière	1269 Kwh



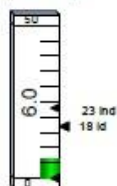
* eTot : consommation spécifique d'électricité dans l'ensemble de la Step par EH(DCO) et par an.

(KWh/EH.a)

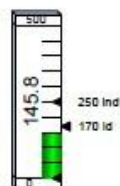


* eBF : consommation spécifique d'électricité pour la biologie et filtration par EH (DCO) et par an

(KWh/EH.a)



Cons. Spécifique (Wh/m3 traite)



Vol.Boues Centri (MoyJ) 103 m3	
Centrifugeuse	37435 m3

Vol.Boues Fraiches 37376 m3	
Mat. Sèches en to.	1990 to

Traitement des boues
Cons. Spécifique : KWh/m3 de boues centri



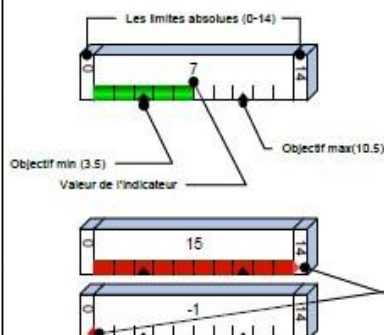
Traitement des boues
Cons. Spécifique : KWh/to ms boues fraîches



Valeur indicative (Ind): Valeur obtenue à partir d'analyses détaillées et d'optimisations énergétiques menées à bien et qu'il est réaliste d'atteindre.
Valeur idéale (Id): Valeur déterminée à partir de la station modèle, qu'il est possible d'atteindre dans des conditions optimales.
 EH: Nombre effectif d'équivalents-habitants, déterminé à partir de la charge annuelle moyenne de DCO à l'entrée de la STEP à raison de 120 g/EH (Il ne s'agit pas des valeurs de dimensionnement).

Caractéristiques de la Step modèle :

- Valeur de dimensionnement: 130'000 EH-DBO5
- Charge annuelle moyenne: 100000 EH-DBO5
- Moyenne annuelle: 6000 kg / J DBO5 (échantillon homogénéisé à l'entrée de la STEP)
- 60gDBO5/EH.J
- Hypothèse pour déterminer la consommation spécifique d'énergie [Wh/m3]:
 - consommation moyenne d'eau: 170 l / EH.J
 - eaux pluviales et eaux claires parasites également traitées à la STEP: 55% en moyenne du volume des eaux usées, soit env. 210 l / EH.J
 - quantité totale d'eaux usées traitées à la STEP: 170 + 210 l / EH.J = 380 l / EH.J
- Valeur utilisée pour dimensionner la STEP: eaux usées traitées x 2 = 760 l / EH.J
- Consommation moyenne journalière : 7615 kWh



- Ce pictogramme met en évidence un indicateur en rappelant ses limites absolues ainsi que sa valeur actuelle par rapport à d'éventuels objectifs min et max ou des valeurs typiques.

Exemple :
 - Si la mesure est le pH, ses limites physiques sont de 0 à 14. Dans cet exemple, l'objectif minimal est de 3.5 et maximal est de 10.5. Tant que la mesure est comprise entre les objectifs min et max la couleur de la barre est verte sinon elle est rouge.